

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 17 JANVIER 2022**

FB/TD/YB n° 01/2022

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, HABEGGER Christine, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, BEULÉ Simone, BAUDELLOT Marc, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, SAUTEUR Emmanuel, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- DAVID Guy, Pouvoir à Dominique BONNET
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- MARCHAND Jean-Paul, Pouvoir à François BELHOMME
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absentes :

- CLAIREMBAULT Claire
- DURAND Marie-France

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

#### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2021**

A l'unanimité, le procès-verbal du 13/12/2021 est adopté.

#### **II - AFFAIRES GÉNÉRALES**

**2.1-Convention d'adhésion « Petites villes de demain »**

A la majorité, le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention d'adhésion « Petites villes de demain, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes actes nécessaires à l'exécution de la présente convention.

S'abstient Hélène CHARRIER.

**2.2-Rapport d'activité 2020 d'ENERGIE Eure-et-Loir**

A l'unanimité, le conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2020 d'ENERGIE Eure-et-Loir.

#### **III – AFFAIRES FINANCIERES**

**3.1- Partenariat financier avec la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pour la rénovation du nouveau local de l'Office de Tourisme**

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE la convention de partenariat financier avec la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**3.2- Modification statutaire : transfert du contingent d'incendie à la communauté de commune des Portes Euréliennes d'Ile-de-France**

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le transfert des contributions obligatoires au SDIS en lieu et place de la commune et DIT que ce transfert deviendra une compétence facultative de la communauté de communes rédigée comme suit : « Contribution financière au budget du service départemental d'incendie et de secours ».

## IV- MARCHES PUBLICS

### **4.1- Rénovation de l'espace culturel « Les Prairiales » - Mission de maîtrise d'œuvre- Attribution du marché et autorisation de signature avec l'entreprise SPIRALE ARCHITECTURE**

A l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SPIRALE ARCHITECTURE dont le **montant prévisionnel** de la mission se présente comme suit :

**Prix Hors TVA :**

226 385.00 € euros (133 567,15 € pour la conception représentant 59% et 92 817,85 € pour la réalisation représentant 41%).

**TVA 20% :**

45 277.00 € euros

**Prix TTC :**

271 662.00€ euros

Et DIT que les crédits sont inscrits au budget.

## V-RESSOURCES HUMAINES

### **5.1- Convention de mise à disposition des services administratifs de la ville d'Epernon**

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des services administratifs proposée en annexe et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

### **5.2- Création de postes permanents et modification du tableau des effectifs**

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de créer un poste budgétaire d'ingénieur territorial ; ACTE la modification de la délibération n° 2021/08 du 15 novembre 2021 en raison d'une erreur matérielle (création d'un emploi non-permanent) ; ACTE la modification du tableau des effectifs et ACTE que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012.

## VI- URBANISME

### **6.1- Convention relative aux modalités de réalisation d'un carrefour giratoire et d'une voie d'insertion pour permettre la desserte d'un supermarché alimentaire**

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention , AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes actes nécessaires à l'exécution de la présente convention.

## VI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vu le Maire,

François BELHOMME